

Zeitschrift:	Bulletin de l'Association suisse des électriciens
Herausgeber:	Association suisse des électriciens
Band:	49 (1958)
Heft:	21
Rubrik:	Production et distribution d'énergie : les pages de l'UCS

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Production et distribution d'énergie

Les pages de l'UCS

Allocution

prononcée par M. C. Aeschimann, président de l'UCS, à l'Assemblée générale du 13 septembre 1958 à St-Gall

Messieurs,

Vous gardez certainement le meilleur souvenir de notre dernière assemblée qui nous a réunis à Genève. Je suis persuadé que l'invitation qui nous transporte à l'autre extrémité du pays ne vous a pas moins réjouis, puisqu'elle donne à une grande proportion de nos membres l'occasion de se rendre dans une région qu'ils ne visitent pas très fréquemment et de séjurer dans cette belle ville de Saint-Gall, où nous étions sûrs de trouver l'accueil le plus hospitalier. Nous avons eu le plus grand plaisir à connaître ou à revoir les sites du Säntis ou les rives du Lac de Constance, ou à visiter les ateliers où s'élaborent les produits d'industries réputées; ceux qui participèrent à ces excursions en furent récompensés par un temps superbe.

Puisque nous sommes tous membres de l'Association Suisse des Electriciens, c'est cet après-midi, lors de son assemblée, que seront exprimés les remerciements des deux associations aux autorités du Canton et de la Ville qui nous reçoivent, et nos voeux de bienvenue à nos hôtes officiels. Je m'y associe d'avance, très chaleureusement, et aussi en votre nom, mais voudrais me permettre de dire spécialement notre reconnaissance à ceux des membres de l'UCS qui ont pris une part dévouée et généreuse à l'organisation de cette manifestation: St. Gallisch-Appenzellische Kraftwerke, Elektrizitätswerk der Stadt St. Gallen, Kraftwerke Sernf-Niederembach, Kraftwerke Zervreila, à nos chers collègues, MM. Vetsch et Strehler, et à leurs collaborateurs.

Cette année de nouveau, nous avons enregistré avec douleur la perte de deux personnalités qui ont apporté une dévouée et précieuse collaboration à notre Union. Je veux rappeler la mémoire de M. Gustave Lorenz, qui a présidé pendant 23 ans, jusqu'à sa mort survenue le 1^{er} avril 1958, l'institution sociale la plus importante de l'UCS, sa Caisse de Pensions. Il a rempli cette tâche avec la haute compétence que vous connaissez et nous lui conserverons, ainsi que tous nos collaborateurs, un souvenir infiniment reconnaissant. Monsieur Fritz Eckinger, directeur de l'Elektra Birseck, était, jusqu'à son décès survenu le 13 août 1958, l'un de nos réviseurs des comptes et il s'est acquitté de cette tâche avec la même amabilité avec laquelle il était toujours prêt à rendre service à notre Union. Je vous prie de bien vouloir vous lever et de vous recueillir quelques instants à la mémoire de ces chers collègues disparus.

Les quelques considérations générales par lesquelles j'ai introduit nos assemblées de ces dernières années avaient un caractère commun, dicté par des circonstances qui ne s'étaient pas démenties pendant une longue période. Nous nous trouvions sous la

pression d'une conjoncture économique extraordinaire, d'un accroissement de consommation d'énergie auquel nos installations avaient peine à faire face, bref d'une série de tâches qui ne nous laissaient pas d'autre alternative que de courir au plus pressé, c'est-à-dire de développer nos installations, de nous procurer de l'énergie de complément à n'importe quel prix et d'augmenter notre capacité dans la mesure du possible. Bien loin de moi est l'intention de prédire une crise ou de répandre l'idée que nous pouvons ralentir nos efforts, à peine avons-nous atteint un équilibre encore précaire entre l'offre et la demande d'énergie électrique. Je voudrais au contraire constater que nos responsabilités sont accrues du fait que, si une certaine détente se manifeste, nous serons alors davantage en mesure de peser nos décisions, de faire un choix entre diverses solutions, différents programmes, de faire des plans d'avenir, de reconstituer certaines réserves, de rajeunir nos méthodes de travail. Ces dernières années, il faut l'avouer, dans bien des circonstances la voie à suivre était tracée dans un sillon très étroit entre des nécessités inéluctables et urgentes, d'une part, et des moyens d'y faire face, d'autre part, qui étaient très limités par des considérations de temps, d'argent, de personnel disponible.

Je ne voudrais pas me risquer à des prédictions, mais seulement exprimer l'espoir que cette détente, pour reprendre un mot qui cadre bien avec l'idée d'activité sous pression évoquée par le souvenir des dernières années, ne dégénérerera pas en dépression, mais sera saine et durable. Nous l'enregistrons depuis quelques mois dans divers domaines: l'accroissement de la consommation tend à flétrir, le marché de l'argent est redevenu plus élastique, les délais de livraison plus normaux. Pour la première fois depuis longtemps nous n'avons pas à brève échéance la perspective de devoir réajuster les salaires à un indice du coût de la vie qui croissait irrésistiblement. Si nous devons faire encore appel à de l'énergie thermique, le charbon ne manque pas, bien au contraire, et cette dernière constatation doit nous rappeler la fragilité des prévisions économiques les plus soigneusement étudiées. Qui aurait cru, lors de la publication du célèbre rapport Hartley, il y a peu d'années, que l'écoulement du charbon pourrait à si bref délai préoccuper plusieurs pays d'Europe? Ou encore que nos problèmes de financement, notre principal souci au moment de la dernière assemblée de l'UCS, se seraient dissipés en quelques mois? Ces fluctuations, d'ailleurs, ne doivent pas nous engager à l'insouciance mais à la vigilance, car la situation pourrait sans doute se retourner aussi facilement. Nous semblons jouir d'une période de répit. Profi-

tons-en pour nous organiser toujours plus rationnellement.

Cette organisation en constant perfectionnement, ces choix que nous pensons pouvoir être de nouveau en mesure de faire, ces plans et programmes de développement, d'aucuns voudraient à tout prix nous les voir imposer par je ne sais quelles instances nouvelles. Il y a toujours eu dans le monde d'éternels donneurs de conseils et des gens grincheux qui pensent que tout va au plus mal et c'est pourquoi jusqu'ici notre Union n'a pas attaché trop d'importance à des remarques aussi imprécises que peu constructives. Mais devant l'insistance avec laquelle elles sont répétées — toujours de même provenance, semble-t-il — je voudrais en dire un mot, me sentant d'autant plus à l'aise pour le faire qu'apparemment il ne s'agit guère d'un problème politique, les entreprises publiques — cantonales ou municipales — et les entreprises privées étant visées sans distinction par ces critiques. Au contraire, j'ai lu récemment le reproche que l'activité des centrales était influencée par trop de personnalités politiques et pas assez par les techniciens. C'est une opinion respectable — si ce n'est pas trop irrespectueux de ma part de le dire — mais quel dommage que ceux de nos confrères ingénieurs qui la propagent fassent preuve dans leurs conclusions d'un illogisme si peu cartésien! Pour remédier à ce mal qu'ils dénoncent, ils invoquent le droit de tous les citoyens de s'occuper des problèmes d'énergie. La majorité de ceux-ci seraient-ils des techniciens de la question? Et comment feront-ils entendre leur opinion ou leur volonté par une autre voie que celle des partis, des hommes politiques et des nouvelles commissions qu'ils pourraient constituer? Nous venons de voir avec quelle rapidité étonnante certains facteurs économiques déterminants peuvent évoluer. Dans une industrie comme la nôtre, qui exige en général des décisions à longue échéance, les plans, programmes et tarifs ne pourront jamais s'adapter à toutes ces fluctuations, mais il est d'autant plus nécessaire de leur laisser le maximum de souplesse possible. Est-ce en les faisant établir par quelques mécontents dont la compétence n'a pas reçu la consécration à laquelle ils pensaient avoir droit et en les soumettant à je ne sais quel référendum populaire qu'on espère obtenir une politique plus rationnelle et plus judicieuse? A l'aube d'un âge atomique qui va nous poser des problèmes encore plus ardu, j'avoue que ces interventions me paraissent plus déplacées que jamais.

Vous vous demandez peut-être si notre assemblée est réellement une occasion opportune d'évoquer une polémique dans laquelle nous n'avons cependant pas l'intention de nous engager. J'ai hésité à le faire car les attaques dont je parle ne méritent pas une grande publicité, mais j'ai pensé qu'au moins devant cet auditoire qui groupe un nombre respectable d'artisans de notre économie électrique, nous pouvons repousser les critiques si peu fondées et si peu constructives qui cherchent seulement à dénier nos entreprises. Ceci me fournit en même temps l'occasion de préciser que nous ne dénions pas le moins du monde, le droit de chaque citoyen et de chaque journal de s'occuper de notre activité, de la

critiquer objectivement ou de proposer des améliorations. Au contraire, ces dernières années, notre Union a vivement encouragé la presse, dont je salue tout particulièrement les représentants ici présents, à s'intéresser aux problèmes d'énergie et, bien entendu, elle n'attend pas que des approbations et des louanges. J'ai moi-même souligné dans des conférences de presse qu'il était probable que nous ayons commis des erreurs, parmi le très grand nombre de décisions que nous, entreprises électriques, avons à prendre jurement, et que nous pouvons tirer grand profit de toute observation objective. Mais c'est une autre affaire que de vouloir disputer aux entreprises électriques la compétence d'établir leurs programmes, dans le cadre des contrôles existants, alors qu'on ne manquera pas de leur laisser toute la responsabilité d'une alimentation en énergie suffisante et économique.

Cette année encore, la solidarité des centrales s'est manifestée en plusieurs occasions. Les échanges de vues et de renseignements ont été repris régulièrement dès le début de l'hiver, avec le concours de l'Office fédéral de l'économie électrique, afin d'assurer, dès que la situation l'aurait exigé, l'équilibrage volontaire de toutes les disponibilités en énergie. Les conditions assez favorables n'ont pas nécessité des mesures très importantes, d'autant moins que chacun des grands réseaux n'avait pas hésité à faire, dès l'approche de l'hiver, tous les sacrifices possibles pour compléter ses réserves par de l'énergie thermique, importée pour la plus grande partie.

Dans le domaine du réseau suisse à très haute tension, il faut souligner les efforts de coordination de la Commission fédérale des installations électriques, de l'Inspectorat des installations à courant fort et de l'Office fédéral; malgré les intérêts importants qui sont en jeu et les sujétions imposées parfois très lourdes, les entreprises apportent en général un loyal concours à la solution de ce problème, qui exige de tous les milieux, pas seulement de ceux de l'électricité, un examen objectif, des concessions réciproques et quelques sacrifices inévitables.

L'énergie nous apporte le travail et le confort, et ce serait juger superficiellement que de ne voir dans ces avantages qu'un aspect matérialiste. Espérons qu'à l'issue de la prochaine votation qui pour la troisième fois place le peuple suisse devant un faux dilemme, une atmosphère moins passionnée permettra de faire, dans la question de la technique et de la protection de la nature, la juste part des différents points de vue à concilier.

La conférence et les expositions de Genève sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique ont tant fait parler d'elles, ces derniers jours, que je ne veux pas m'étendre encore longuement sur ce sujet. Mon impression personnelle se résume ainsi: depuis la 1^{re} conférence en 1955, il a été réalisé un effort beaucoup plus important qu'on ne l'aurait cru possible. Mais le chemin à parcourir jusqu'à pouvoir disposer d'une source d'énergie sûre et économique est également plus long qu'on se le représentait, de sorte que le but reste encore presque aussi éloigné.

Quant à la fusion contrôlée, si j'ai bien compris, les puissances de l'Est et de l'Ouest s'entendent pour une fois à admettre qu'à vues humaines sa mise au point exigera plutôt quarante années que vingt! Impressionnantes pour nous sont les moyens immenses consacrés dans la plupart des pays à la nouvelle technique. Ils ne sont pas dans cette mesure à la portée de la Suisse mais ce que nous pouvons faire, ce que nous devons faire, c'est d'être unis, confiants et décidés pour utiliser au mieux notre temps et notre argent.

D'ailleurs, malgré cette modicité des moyens, on peut noter pour l'année écoulée des faits réjouissants: le progrès spectaculaire des installations de Würenlingen, la création de la Suisatom et l'étude de son projet de centrale, de même que celui de l'Energie Nucléaire S. A. en Suisse romande, la mise au point très approfondie, enfin, d'un projet de loi fédérale pour l'utilisation de l'énergie nucléaire.

Parmi les problèmes qui attiraient spécialement notre attention lors de la dernière assemblée, il y avait à côté de celui du financement, déjà mentionné, celui de l'augmentation nécessaire des tarifs et celui du raccourcissement de la durée du travail.

Bien que le taux de l'intérêt ait légèrement fléchi et que les prix de la construction et du matériel cessent de monter, la nécessité d'accroître les recettes de nos entreprises reste en général toujours aussi impérieuse. Elle a d'ailleurs été illustrée par les derniers résultats d'exercice de plusieurs sociétés.

Par la nature de notre industrie, son équilibre financier ne varie que lentement. C'est pourquoi l'adaptation des tarifs au prix de revient croissant de l'énergie n'a pas dû être immédiate, mais elle reste inévitable, même si aujourd'hui certains facteurs se stabilisent. Nombre de nos entreprises ont relevé leurs tarifs, spécialement pour les applications thermiques, au cours de 1958. Il faut relever que ces corrections ont été acceptées par les consommateurs avec beaucoup de compréhension et je saisirai cette occasion pour les en remercier.

Dans de nombreuses centrales, selon nos recommandations, un premier pas a été fait dans la voie d'un raccourcissement de la durée du travail. Les conséquences n'ont pas été plus graves que nous l'attendions. Par contre, l'application toujours plus généralisée de la semaine de 5 jours dans l'industrie, atténuee pendant un certain temps par des heures supplémentaires, se fait sentir sur nos diagrammes de charge en fin de semaine. En considérant que plus de la moitié des fabriques ont déjà introduit ce régime, on peut espérer que les répercussions sur notre facteur d'utilisation resteront supportables.

En ce qui concerne la situation actuelle et les perspectives prochaines pour la couverture des besoins d'énergie électrique, je n'ai rien à ajouter aux renseignements détaillés que vous fournissent le rapport annuel de notre Union. Un progrès important a été réalisé dans la construction de nouvelles usines et le budget établi comme chaque année par l'Office fédéral de l'économie électrique fait prévoir pour l'hiver prochain une situation moins tendue que ce n'était le cas ces dernières années. De plus, un été favorable a permis de remplir les bassins d'accumulation pratiquement au maximum.

Je voudrais me référer aussi à la brochure publiée par notre Union à l'occasion du Congrès de l'UNI-PEDE à Lausanne. Elle a trouvé, d'après de nombreux témoignages, un accueil très favorable et je remercie encore une fois toutes les personnes qui ont collaboré avec notre Secrétariat pour rédiger et présenter cet exposé de notre économie électrique. Rappelons enfin le congrès lui-même, dont on peut dire sans fausse modestie qu'il a eu beaucoup de succès et a contribué à renforcer dans les milieux d'électriciens étrangers la sympathie et l'intérêt pour notre pays. Ce succès, nous le devons au dévouement et à l'habileté de nombreux collaborateurs que je désire encore une fois remercier très chaleureusement. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le souligner, la bonne volonté unanime et l'initiative déployée par tous ont été une preuve de la solidarité des entreprises électriques suisses et que notre organisation si décentralisée et si diverse n'était pas un obstacle à la réalisation d'une tâche commune.

Cette solidarité, les branches de l'industrie avec lesquelles nous sommes le plus en relation nous l'ont aussi généreusement témoignée. Ceci m'amène pour finir à dire un mot de nos relations avec l'ASE. La dénonciation par l'ASE du contrat qui lie les deux associations n'est pas un signe de mésentente, mais au contraire résulte du fait que de nombreux contacts ont dissipé quelques malentendus possibles et que de légères modifications des accords qui nous lient auront pour but de rendre encore plus clairs les rapports de collaboration amicale entre l'ASE et l'UCS.

Arrivé à la fin de cette introduction, peut-être trop longue, et je m'en excuse, je constate qu'elle contient des remarques positives et encourageantes. Je suis heureux d'ouvrir la dernière assemblée que j'ai l'honneur de présider sur cette note optimiste, qui constitue le climat le plus favorable pour continuer à remplir les tâches importantes de nos entreprises et de notre Union.

Communications des organes de l'UCS

**Procès-verbal
de la 67^e Assemblée générale (ord.) de l'UCS
le samedi 13 septembre 1958, 10 h 00 dans la
salle «Frohsinn» du restaurant Schützengarten,
à St-Gall**

Le président, M. C. Aeschimann, président de la direction de l'Aar et Tessin S. A. d'Électricité, ouvre la 67^e Assemblée générale de l'Union des Centrales Suisses d'électricité à

10 h 00. S'adressant ensuite aux participants de langue française, il s'exprime en ces termes:

«Je voudrais vous demander de bien vouloir m'excuser si, cette année, je ne traduirai pas mon allocution ni la résumerai en français. Pour raccourcir la séance, j'ai pensé qu'il était possible de vous mettre à disposition la version française de l'introduction que je vais faire comme d'habitude. Je pense que vous admettrez cette exception pour deux raisons. L'année passée nous avons tenu notre assemblée à Genève, et elle s'est

déroulée pour la plus grande partie en langue française. Cette fois nous sommes en Suisse orientale; il est donc normal que nous employions au contraire la langue allemande. D'autre part, comme vous le verrez lors des élections qui sont à l'ordre du jour, nos collègues de Suisse alémanique ont bien voulu me considérer comme un des leurs; c'est d'ailleurs la raison pour laquelle ils donnent la place pour les nouvelles élections à un représentant de la Suisse française. Devant cette amabilité que me témoignent mes collègues de la Suisse alémanique, qui m'ont pardonné mon mauvais allemand, je crois que c'est une obligation et un agréable devoir de vous dire mon introduction en allemand aussi bien que je le pourrai.»

Cette allocution est reproduite dans le présent numéro du Bulletin ASE (p. 1037...1039).

Passant à l'ordre du jour, le *président* constate que l'Assemblée générale a été convoquée conformément aux statuts par publication dans le Bulletin de l'ASE, pages de l'UICS, n° 17, du 16 août 1958. Dans ce numéro ont paru l'ordre du jour, les propositions du Comité, les comptes et le bilan de l'UICS, ainsi que les comptes, le bilan et le rapport de gestion de la Section des Achats. D'autre part, le rapport du Comité de l'UICS à l'Assemblée générale sur l'exercice 1957 a paru dans le Bulletin de l'ASE, pages de l'UICS, n° 18, du 30 août 1958 et le rapport des contrôleurs des comptes dans le Bulletin de l'ASE, pages de l'UICS, n° 19, du 13 septembre 1958.

Aucune observation n'est formulée à propos de l'ordre du jour et le scrutin secret n'est demandé pour aucun des points de celui-ci.

N° 1:

Nomination de deux scrutateurs

MM. Miescher (Lonza, Bâle) et Manfrini (Energie de l'Ouest-Suisse, Lausanne) sont nommés scrutateurs.

N° 2:

Procès-verbal de la 66^e Assemblée générale du 28 septembre 1957 à Genève

Le procès-verbal de la 66^e Assemblée générale du 28 septembre 1957 à Genève (publié dans le Bulletin de l'ASE, pages de l'UICS, n° 22, du 27 octobre 1957) est adopté.

il pourrait très bien arriver que les dépenses continuent de s'accroître et qu'après une période d'équilibre, les réserves accumulées doivent de nouveau être mises à contribution. Malgré la situation favorable actuelle des finances de l'Union, une sage économie caractérise l'utilisation des fonds que ses membres lui confient, et les excédents de recettes éventuels sont attribués aux fonds de réserve en prévision des années à venir. Les résultats financiers favorables sont dus également au succès que rencontre l'activité de la Section des Achats, dont l'Union remercie le président et ses collègues de la délégation.

Le rapport des contrôleurs des comptes a paru dans le Bulletin ASE 1958, n° 19. Les réviseurs, MM. Jäcklin et Ducret, que le président remercie, proposent d'approuver les comptes et d'en donner décharge aux organes responsables.

L'Assemblée générale prend connaissance de ces explications et décide, conformément aux propositions du Comité:

- a) Les comptes de l'UICS pour 1957 et le bilan au 31 décembre 1957 sont *approuvés*.
- b) L'excédent des recettes de fr. 19 343.42 est reporté à compte nouveau.
- c) Les comptes de la Section des Achats pour 1957 et le bilan au 31 décembre 1957 sont *approuvés*.
- d) L'excédent des recettes de fr. 1025.35 est reporté à compte nouveau.
- e) Décharge est donnée aux organes responsables de l'Union.

N° 5:

Fixation des cotisations des membres pour 1959 selon l'art 7 des statuts

Les cotisations des membres pour 1959 sont, comme pour l'année précédente, fixées ainsi, conformément à l'art. 7 des statuts:

La cotisation comprend deux parties A et B, dont l'une (A) dépend du capital investi, l'autre (B) du mouvement d'énergie durant le dernier exercice, et ceci d'après la clé suivante:

Clé servant au calcul des cotisations

Tableau I

Capital investi fr.	A fr.	Mouvement annuel d'énergie 10 ⁴ kWh	B fr.
jusqu'à 100 000.—	50.—	jusqu'à 1	50.—
de 100 000.— à 200 000.—	75.—	de 1 à 2	75.—
200 000.— à 500 000.—	125.—	2 à 5	125.—
500 000.— à 1 000 000.—	200.—	5 à 10	200.—
1 000 000.— à 2 000 000.—	325.—	10 à 20	325.—
2 000 000.— à 5 000 000.—	500.—	20 à 50	500.—
5 000 000.— à 10 000 000.—	750.—	50 à 100	750.—
10 000 000.— à 20 000 000.—	1100.—	100 à 200	1100.—
20 000 000.— à 50 000 000.—	1700.—	200 à 500	1700.—
50 000 000.— à 100 000 000.—	2700.—	500 à 1000	2700.—
100 000 000.— à 200 000 000.—	4000.—	1000 à 2000	4000.—
supérieur à 200 000 000.—	6000.—	supérieur à 2000	6000.—

N° 3:

Rapports du Comité et de la Section des achats de l'UICS sur l'exercice 1957

Le rapport du Comité de l'UICS et celui de la Section des achats sur l'exercice 1957 sont approuvés.

N° 4:

Comptes de l'UICS pour l'exercice 1957, comptes de la Section des Achats pour l'exercice 1957

Le *président* constate que les comptes de l'Union comme ceux de la Section des Achats pour 1957 font apparaître un excédent des recettes important. Le Comité s'est fixé comme objectif une certaine stabilité financière; c'est pourquoi les cotisations furent, lors de leur augmentation d'il y a quelques années, calculées de façon à ce que les bénéfices attendus permettent à l'Union de constituer certaines réserves. A la suite du développement constant que prennent les tâches de l'Union,

Pour les entreprises auxquelles participent plusieurs partenaires, la cotisation est calculée sur la base de la moitié seulement du mouvement d'énergie.

Les membres sont répartis en 10 catégories comme suit:

Tableau II

Cotisation (A+B) fr.	Catégorie (nombre de voix)
jusqu'à 100.—	1
de 101.— à 175.—	2
176.— à 275.—	3
276.— à 475.—	4
476.— à 825.—	5
826.— à 1 075.—	6
1 076.— à 2 450.—	7
2 451.— à 4 100.—	8
4 101.— à 7 000.—	9
7 001.— à 12 000.—	10

N° 6:

Budget de l'UCS pour 1959; budget de la Section des Achats pour 1959

Le budget de l'UCS pour 1959 et le budget de la Section des Achats pour 1959 sont approuvés.

N° 7:

Rapport et comptes du Bureau commun d'administration de l'ASE et de l'UCS pour l'exercice 1957

L'Assemblée générale prend connaissance du rapport du Bureau commun d'administration de l'ASE et de l'UCS et des comptes pour l'exercice 1957, approuvés par la Commission d'administration.

N° 8:

Budget du Bureau commun d'administration de l'ASE et de l'UCS pour 1959

L'Assemblée générale prend connaissance du budget du Bureau commun d'administration de l'ASE et de l'UCS pour 1959, approuvé par la Commission d'administration.

N° 9:

Rapport et comptes du Comité Suisse de l'Eclairage (CSE) pour l'exercice 1957 et budget pour 1959

M. Roesgen, président du CSE, communique que le changement annoncé l'année dernière dans les comptes de ce comité est devenu réalité. Les comptes comprennent donc les budgets pour les exercices 1958 et 1959. A partir de l'année prochaine un seul budget sera présenté avec les comptes, celui de l'année suivante. L'Assemblée générale prend ensuite connaissance du rapport et des comptes du Comité Suisse de l'Eclairage pour 1957, ainsi que des budgets pour 1958 et 1959.

N° 10:

Nominations statutaires

a) Election de 3 membres du Comité

MM. Aeschimann, Etienne et Wanner, dont le mandat triennal est expiré, sont rééligibles pour une nouvelle durée de 3 ans.

Le président, qui a exprimé le vœu de se retirer de sa charge de président et membre du Comité, propose deux élections distinctes: la première pour MM. Etienne et Wanner, l'autre pour son successeur.

Sur la proposition du président, l'Assemblée confirme tout d'abord MM. Etienne et Wanner par acclamation pour une nouvelle période de 3 ans.

Passant à l'élection de son successeur, le président s'exprime en ces termes:

«Le Comité a unanimement pensé que cette élection devait tenir compte du choix d'un nouveau président de l'UCS. Au cours de leurs délibérations, tous les membres du Comité sont arrivés à la conclusion qu'il serait désirable qu'un représentant d'une entreprise de la Suisse romande prenne pour une nouvelle période la tête de notre Union. Personnellement j'ai beaucoup apprécié ce geste, car, ainsi que je l'ai dit au début, quelques-uns de nos collègues de Suisse allemande auraient peut-être pu se plaindre que j'avais moi-même amené un esprit peut-être un peu trop «welche» dans la direction de nos travaux. Ce point étant acquis, nous avons dû constater que pour des raisons personnelles et diverses les membres déjà présents dans notre Comité ne pensaient pas pouvoir accepter une candidature éventuelle. C'est pourquoi nous avons dirigé nos recherches vers un nouveau représentant qui sera également proposé comme président. D'une manière tout à fait unanime, sans aucune restriction ni aucune discussion, nous sommes arrivés à la conclusion que M. Payot, administrateur délégué et directeur de la Société Romande d'Électricité à Clarens, serait un représentant parfaitement désigné pour collaborer dans notre Comité. La seule difficulté qui se présentait provenait du fait qu'il était déjà membre du Comité

de l'ASE, mais ce point a pu être réglé à l'amiable avec mon collègue, le président de l'ASE, M. Pippikofer. Le Comité propose donc tout d'abord le choix de M. Payot comme nouveau membre du Comité pour une période de trois ans.»

L'Assemblée accepte à l'unanimité cette proposition, et M. Payot est élu par acclamation.

b) Election du président de l'UCS

Le président introduit comme suit ce point de l'ordre du jour:

«Je ne m'étendrai pas sur les souhaits de bienvenue et les félicitations que je devrais adresser à notre collègue, M. Payot, pour sa venue au Comité, et passerai aussitôt à l'élection du président de l'UCS. Je vous ai donné les raisons pour lesquelles notre Comité vous propose M. Payot comme président pour la période qui vient. M. Payot, avec lequel nous avons dû prendre contact, a eu quelques hésitations à accepter cette charge dès son arrivé dans le Comité, mais ces hésitations ont pu être vaincues et il a bien voulu nous dire qu'il acceptera une désignation éventuelle. S'il n'y a pas d'autres propositions, le Comité vous propose donc de désigner son nouveau membre, M. Payot, comme président de l'UCS.»

M. P. Payot est élu par acclamation président de l'UCS.

Le nouveau président remercie l'Assemblée en ces termes:

«Permettez-moi tout d'abord de remercier M. Aeschimann des paroles trop élogieuses qu'il a eues à mon égard. Je sais que si je ne les mérite pas elles sont dues à sa vieille amitié, et je lui en suis tout de même très reconnaissant. Je vous remercie aussi, Messieurs, vous remercier de la confiance que vous me témoignez. Je sais très bien qu'après la présidence efficace et brillante de M. Aeschimann, qui a mené notre Union avec une si magistrale et une si grande autorité, ma tâche sera très lourde. La seule chose que je puisse vous dire, c'est que je m'efforcerai dans toute la mesure de mes moyens d'y consacrer le meilleur de moi-même afin de vous donner à tous autant de satisfaction qu'il me sera possible.»

M. Payot ajoute encore ces quelques mots en langue allemande:

«J'ai l'honneur et le très grand plaisir de posséder aussi de nombreux amis en Suisse allemande; ce sera pour moi un très agréable devoir de renforcer encore si possible les bonnes relations qui existent entre nous tous. Je vous remercie chaleureusement.»

Le nouveau président et le président sortant de l'UCS



M. P. Payot,
Clarens



M. C. Aeschimann,
Olten

M. Binkert, vice-président de l'UCS, prend alors la parole:

«En tant que vice-président, je me permets, au nom du Comité et aussi en votre nom, d'adresser quelques mots de remer-

cements au président sortant. Ainsi que vous l'avez entendu, c'est en 1950 que M. Aeschimann est entré au Comité; après avoir passé quatre ans comme «compagnon», il a gouverné ensuite durant cinq ans le navire de l'UCS. Ce fut bien là son temps de maîtrise, car il a accompli cette tâche d'une façon magistrale. Lors de son élection à la charge de président, en 1953, il disait — je cite le procès-verbal — «souhaiter pouvoir intensifier la collaboration entre les membres de la Suisse allemande, romande et italienne». Il a toujours su le faire d'admirable façon, ainsi que nous avons pu le constater aujourd'hui lorsqu'il a désigné les scrutateurs: il a choisi tout d'abord un Suisse allemand, M. Miescher, puis, pour compenser, M. Manfrini, qui est Tessinois, mais aussi Romand puisqu'il réside à Lausanne. Ce n'est là qu'un petit exemple des méthodes qu'il a toujours employées au sein du Comité. En dehors des innombrables tâches de détail que vous connaissez tous par expérience et qui sont notre pain quotidien, quelques travaux très importants ont été accomplis durant la présidence de M. Aeschimann. Il a cherché avant tout à relever le prestige de l'UCS par une publicité plus active, par un travail de qualité, par un contact plus étroit avec la presse. C'est dans cet esprit que fut réorganisé le secrétariat de l'UCS et que furent créées les «Pages de l'UCS». Ces efforts ont été couronnés de succès, et le renom de notre Union s'est beaucoup accru durant les dernières années. Parmi les résultats les plus marquants, je voudrais citer tout d'abord la fondation de la Société de Participation au Réacteur. Réunir sous la même enseigne les très nombreuses entreprises qui désiraient participer au réacteur et former ainsi un groupe puissant au sein de la Réacteur S. A. ne fut certes pas un jeu d'enfant. Je rappelle aussi à votre souvenir la campagne en faveur de la donation pour le centenaire de l'EPF: c'est à la grande habileté de M. Aeschimann que nous devons le don très important que notre Union a pu finalement verser au fonds du centenaire de notre grande école technique. Mais le couronnement de l'activité de M. Aeschimann comme président fut certainement le Congrès de l'UNIPEDE qui s'est tenu cet été à Lausanne. M. Aeschimann, en plus de ses tâches à l'UCS, a accepté de remplir durant trois ans la charge de président de l'UNIPEDE. Je crois que nous en avons tous tiré de grands profits, car les relations internationales qu'il a ainsi développées ont sans aucun doute contribué à améliorer notre approvisionnement en énergie par des importations durant les hivers secs, ce qui a épargné des restrictions à toutes les entreprises, non seulement aux plus grandes d'entre elles, mais aussi aux plus petites. Le congrès lui-même, qui n'appartient pas à un passé très lointain, fut couronné d'un succès considérable. Tous ceux qui y ont participé, avant tout les étrangers, furent extrêmement impressionnés. C'est en grande partie le mérite de M. Aeschimann si le Congrès s'est déroulé aussi brillamment; non seulement le prestige de l'UCS, mais celui du pays tout entier en ont bénéficié. Je remercie M. Aeschimann en votre nom à tous très chaleureusement, et espère qu'il se souviendra avec satisfaction de son temps de président et qu'il continuera malgré son départ de nous faire profiter de ses bons conseils et de son aide..»

c) Election de 2 contrôleurs des comptes et de leurs suppléants

Depuis la publication des propositions du Comité, M. F. Eckinger, qui avait été proposé comme contrôleur et aurait accepté une nomination éventuelle, est malheureusement décédé subitement. A sa place, le Comité propose d'élire M. H. Jäcklin, qui, revenant sur ses premières intentions, est disposé d'accepter cette charge pour une nouvelle période d'une année.

L'Assemblée élit à l'unanimité MM. H. Jäcklin, de Berne, et U. Sadis, de Lugano, comme contrôleurs et MM. J. Ackermann, de Fribourg, et F. Strehler, de St-Gall, comme suppléants.

N° 11:

Choix du lieu de la prochaine Assemblée générale

La Commission d'administration de l'ASE et de l'UCS a reçu l'invitation de tenir l'Assemblée générale de l'année prochaine à St-Moritz. Le Président propose d'accepter avec remerciement cette invitation, sous réserve de la décision à prendre par l'ASE lors de son assemblée de l'après-midi.

N° 12:

Divers; propositions des membres

Le Comité n'a pas de propositions à formuler. Aucune proposition n'a été présentée par écrit par les membres, et personne ne demande la parole sur ce point de l'ordre du jour.

Le président, parlant tout d'abord en allemand, s'adresse en ces termes à l'Assemblée:

«Messieurs,

Je voudrais revenir maintenant sur les très aimables paroles que m'ont adressées M. Payot et notre vice-président, M. Binkert. Tout d'abord, je me permettrai de prétendre que lorsqu'on a du succès, cela dépend toujours de deux facteurs: la chance, d'une part, l'aide désintéressée de bons amis, d'autre part. L'exemple qu'a pris M. Binkert, celui de la nomination des scrutateurs, constitue la meilleure illustration de ma pensée. En effet, s'il est sans doute vrai que je me suis dit qu'il fallait choisir quelqu'un de Suisse allemande et quelqu'un de Suisse romande, je n'ai pas réfléchi que M. Manfrini représentait à la fois les Tessinois et les Romands. Ce fut de la chance, et cela m'a valu par la suite un compliment. Le deuxième facteur — le plus important — est la confiance que nous accordent nos bons amis et collègues; aujourd'hui encore j'ai reçu des témoignages éloquents de cette confiance, ainsi que le montrent les chaleureuses paroles que m'ont adressées MM. Binkert et Payot. Vous me permettrez sans doute que je dise encore quelques mots dans ma langue maternelle.

Je voudrais à mon tour remercier tout d'abord l'Assemblée, puis les membres de l'UCS, de la confiance qu'ils m'ont accordée et la façon dont ils m'ont facilité la tâche. Si M. Binkert a rappelé une activité qui n'est pas celle dont je suis le plus fier — j'ai dû faire très souvent la collecte pendant ces 5 ans — j'ai justement dans ces occasions trouvé tellement de générosité et tellement de compréhension auprès des entreprises que cela m'a beaucoup facilité le travail. Et si toutes les propositions que j'ai eu l'honneur de vous soumettre au nom de notre Comité ont été discutées si objectivement que nous avons pu aussitôt passer aux décisions sans incident, cela est dû à la confiance et à la grande générosité dont vous avez fait preuve à mon égard. Je voudrais aussi dire le plaisir que j'ai eu à travailler au sein du Comité de l'UCS pendant ces 9 années, et particulièrement pendant les 5 dernières années, avec les collègues qui sont réunis à cette table. Là également le travail fut extrêmement agréable, et je n'ai pas le souvenir de la moindre discussion, de la moindre surprise, de la moindre déception quand l'un ou l'autre fit une proposition ou que moi-même je voulus défendre les idées qui pouvaient me venir pour notre Union. Pour cette confiance et pour cette solidarité je voudrais exprimer ma très profonde reconnaissance à mes collègues du Comité. Enfin, je voudrais dire également les sentiments d'amitié et de gratitude que je ressens envers nos collaborateurs du secrétariat. Nous savons tous que nous avons au secrétariat des collaborateurs très dévoués, et il m'est arrivé parfois de considérer ce fait comme tellement naturel que je ne les ai pas mentionnés lors des précédentes assemblées. Mais aujourd'hui, à la fin de ma présidence, je voudrais remercier M. Froelich, M. Morel et leurs collaborateurs pour l'appui si loyal et dévoué qu'ils m'ont donné. Un des priviléges qu'on a comme membre du Comité, et surtout comme président, est de voir comment notre secrétariat donne tout son temps et toutes ses pensées pour le bien de nos entreprises. C'est parfois une tâche un peu ingrate. Dans les entreprises nous travaillons suivant un programme bien déterminé, que nous pouvons fixer nous-mêmes, et nous voyons ensuite le succès de ce que nous avons entrepris. Mais notre secrétariat travaille un peu pour les autres. Je constate qu'il le fait toujours avec un très grand dévouement et avec un très grand plaisir, et c'est pourquoi je pense pouvoir parler aussi en votre nom lorsque j'exprime à tous nos collaborateurs du secrétariat la reconnaissance de l'UCS.»

Après avoir prononcé ces paroles, le président clôture l'Assemblée générale à 11 h 30.

Zurich, le 30 septembre 1958

Le président: Le secrétaire de l'Assemblée:
C. Aeschimann Ch. Morel

Communications de nature économique

Production et distribution d'énergie électrique en Belgique en 1957

La Fédération Professionnelle des producteurs et distributeurs d'Électricité en Belgique (FPE) a publié récemment les statistiques pour l'année 1957 de la production et de la distribution de l'électricité en Belgique.

Répartition de la puissance développable selon la nature des entreprises

Tableau I

	Puissance maximum développable au 31 décembre		
	1956 MW	1957 MW	Variation %
<i>Producteurs distributeurs</i>			
Entreprises privées . . .	1638	1760	+ 7,4
Entreprises publiques . . .	164	173	+ 5,5
<i>Autoproducateurs industriels</i>	1147	1210	+ 5,5
Total	2949	3143	+ 6,6

Le tableau I donne la répartition selon la nature des entreprises de la puissance maximum développable nette. Les unités mises en service en 1957 apportent un gain brut de puissance développable de 237 MW. Compte tenu de la désaffection de quelques centrales le gain net de puissance se limite à 194 MW, ou 6,6 % de la puissance totale développable.

La puissance développable brute des usines génératrices travaillant en parallèle avec le réseau général au moment de la pointe du réseau, le 18 décembre 1957 à 8 h 30, était de 2999 MW. Déduction faite de la puissance de réserve, la puissance effectivement développée fut de 2481 MW au même moment.

Répartition de la puissance développable selon la source d'énergie (fin 1957)

Tableau II

	MW	%
<i>Centrales thermiques</i>		
Charbon et fuel	2769	88,1
Charbon et gaz	285	9,1
Gaz	41	1,3
<i>Centrales hydrauliques</i>	48	1,5
Total	3143	100,0

Le tableau II indique la répartition de la puissance développable selon la source d'énergie. Comme on peut le voir, la puissance développable des centrales hydrauliques est, en Belgique, de moins de 1,5 % de la puissance développable totale.

Production annuelle nette d'énergie

Tableau III

	1956 GWh	1957 GWh	Variation %
<i>Producteurs distributeurs</i>			
Entreprises privées . . .	6099	6666	+ 9,3
Entreprises publiques . . .	434	436	+ 0,5
<i>Autoproducateurs industriels</i>			
Centrales communes . .	1099	1149	+ 4,5
Centrales individuelles . .	4215	4260	+ 3,4
Total	11847	12611	+ 6,4

Le tableau III donne la production annuelle nette d'énergie, la consommation des services auxiliaires étant déduite, et sa répartition selon la nature des entreprises. Cette production, qui s'était accrue de 8,2 % durant l'année 1956 (production en

1955: 10 949 GWh; en 1956: 11 847 GWh) a augmenté de 6,4 % environ pendant l'année 1957.

Production nette d'énergie répartie selon la source d'énergie

Tableau IV

Nature de la production et combustible utilisé	1956 GWh	1957 GWh	%
<i>Thermique</i>			
Charbon	9306	9446	74,9
Gaz de récupération	1463	1607	12,7
Fuel oil et gaz de pétrole	891	1386	11,0
Total	11660	12439	98,6
<i>Hydraulique</i>	187	172	1,4
Total général	11847	12611	100,0

Quant à la répartition de la production selon la source d'énergie (voir tableau IV), 98,6 % de la production furent en 1957 d'origine thermique; 74,9 % ont été produits en partant du charbon, 12,7 % en partant de gaz de récupération et 11,0 % en partant de combustibles liquides et de gaz de pétrole.

Consommation annuelle d'énergie électrique

Tableau V

	1956 GWh	1957 GWh	Variation %
<i>Consommation en basse tension</i>			
Eclairage privé et commercial et usages domestiques	1125	1373 ¹⁾	+ 22,0
Eclairage public	117	125	+ 6,8
Bâtiments communaux	41	44	+ 7,3
Force motrice	275	115 ¹⁾	- 58,2
Total	1558	1657	+ 6,4
<i>Consommation en haute tension</i>			
Industrie	9058	9351	+ 3,2
Traction	536	615	+ 14,7
Eclairage	160	177	+ 10,6
Total	9754	10143	+ 4,0
Consommation totale dans le pays	11312	11800	+ 4,3

¹⁾ L'introduction du tarif national automatique a eu pour conséquence un déplacement de la consommation du tarif plein force motrice vers le dit tarif.

Le tableau V montre comment la consommation d'énergie se répartit selon la basse et la haute tension et selon les divers usages. Par rapport à 1939, la consommation totale s'établit en 1957 au coefficient 229. Elle a augmenté en 1957 de 4,3 % par rapport à 1956. La consommation en haute tension était égale en 1957 aux 86,0 % de la consommation totale.

L'indice du prix moyen de l'énergie distribuée était fin 1957 de 236 (1939: 100). Le prix moyen de vente au consommateur en basse tension fut de 2,95 fr. belges en 1957, alors qu'il était de 2,99 fr. belges en 1956 et de 3,03 fr. belges en 1955 (y compris les redevances d'abonnements et de compteurs).

Bilan général de la production et de la consommation pour l'année 1957

Tableau VI

	GWh
Production	12611
Importation	295
Total	12906
Consommation	11800
Exportation	399
Pertes	707
Total	12906

Le tableau VI donne le bilan général de la production et de la consommation pour 1957.

Fl.

Extraits des rapports de gestion des centrales suisses d'électricité

(Ces aperçus sont publiés en groupes de quatre au fur et à mesure de la parution des rapports de gestion et ne sont pas destinés à des comparaisons)

On peut s'abonner à des tirages à part de cette page

	Services Industriels du Locle Le Locle		Azienda Elettrica Comunale Chiasso		Elektrizitätswerk Grenchen		Elektra Sissach Sissach BL	
	1957	1956	1957	1956	1957	1956	1957	1956
1. Production d'énergie . . . kWh	10 124 000	12 253 000	—	—	—	—	—	—
2. Achat d'énergie . . . kWh	11 722 000	8 955 000	17 189 000	15 512 500	35 082 349	31 601 258	7 894 270	7 420 070
3. Energie distribuée . . . kWh	21 012 000	20 217 000	16 478 347	14 694 781	32 905 901	30 195 637	7 297 800	6 742 200
4. Par rapp. à l'ex. préc. . . %	+ 3,9	+ 4,4	+ 12,1	+ 11,05	+ 9,0	+ 14,5	+ 8,2	+ 9,5
5. Dont énergie à prix de déchet kWh	—	—	—	—	—	—	—	—
11. Charge maximum . . . kW	4 860	4 770	3 650	3 400	10 480	9 240	2 108	2 033
12. Puissance installée totale kW	26 000	25 000	20 050	19 099	49 780	47 508	16 048	14 480
13. Lampes { nombre kW	64 131	62 216	50 043	49 298	90 649	88 381	17 692	16 637
14. Cuisinières { nombre kW	1 106	1 016	1 088	1 014	4 467	4 301	1 415	1 350
15. Chauffe-eau { nombre kW	8 083	7 481	6 200	5 730	21 266	20 126	6 892	6 413
16. Moteurs industriels . . . { nombre kW	3 380	3 159	1 782	1 680	4 209	4 047	861	789
21. Nombre d'abonnements . . .	6 050	5 890	9 953	9 409	10 897	11 269	1 191	1 174
22. Recette moyenne par kWh cts.	—	—	9,97	10,05	8,43	8,39	6,3	6,4
<i>Du bilan:</i>								
31. Capital social fr.	—	—	—	—	—	—	—	—
32. Emprunts à terme	—	—	—	—	—	—	—	—
33. Fortune coopérative	—	—	75 000	75 000	—	—	20 000	20 000
34. Capital de dotation	—	—	—	—	900 000	900 000	—	—
35. Valeur comptable des inst. . .	1 025 000	1 131 000	1 052 260	989 866	879 009	1 059 009	192 000	159 000
36. Portefeuille et participat. . .	—	—	—	—	—	—	—	—
37. Fonds de renouvellement . . .	1 558 000	1 468 000	245 070	227 730	—	—	50 000	30 000
<i>Du compte profits et pertes:</i>								
41. Recettes d'exploitation . fr.	2 033 000	1 973 000	1 733 787	1 570 655	2 958 233	2 651 498	510 149	484 428
42. Revue du portefeuille et des participations	—	—	—	—	—	—	—	—
43. Autres recettes	248 000	261 000	4 117	6 413	287 993	252 165	—	—
44. Intérêts débiteurs	45 000	55 000	25 429	30 028	30 187	27 000	5 619	4 160
45. Charges fiscales	1 800	1 800	58 272	60 323	—	—	3 321	4 185
46. Frais d'administration	314 100	279 200	249 154	223 707	401 693	391 986	25 112	25 293
47. Frais d'exploitation	929 400	1 021 200	87 577	62 695	132 090	83 911	34 842	26 951
48. Achat d'énergie	514 700	463 400	—	—	1 190 457	1 090 274	357 789	339 194
49. Amortissements et réserves	150 000	148 000	100 000	95 500	180 000	160 001	75 915	76 139
50. Dividende	—	—	—	—	—	—	—	—
51. En %	—	—	—	—	—	—	—	—
52. Versements aux caisses publiques	336 300	274 400	388 206	305 225	140 000	140 000	—	—
<i>Investissements et amortissements:</i>								
61. Investissements jusqu'à fin de l'exercice fr.	5 853 500	5 849 500	2 418 150	2 255 757	10 300 550	9 447 694	1 329 849	1 251 170
62. Amortissements jusqu'à fin de l'exercice	4 828 500	4 718 500	1 371 928	1 271 928	9 421 541	8 388 685	1 137 849	1 092 170
63. Valeur comptable	1 025 000	1 131 000	1 046 222	983 829	879 009	1 059 009	192 000	159 000
64. Soit en % des investissements	17,5	19,3	43,1	43,6	8,53	11,21	6,92	7,86

Rédaction des «Pages de l'UCS»: Secrétariat de l'Union des Centrales Suisses d'Électricité, Bahnhofplatz 3, Zurich 1; adresse postale: Case postale Zurich 23; téléphone (051) 27 51 91; compte de chèques postaux VIII 4355; adresse télégraphique: Electrunion Zurich. Rédacteur: Ch. Morel, ingénieur.

Des tirés à part de ces pages sont en vente au secrétariat de l'UCS, au numéro ou à l'abonnement.